



N° 18.38

**DEMANDE DE SUBVENTION GRDF POUR
BOM A GAZ**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 20 septembre 2018, s'est réuni en session ordinaire à St Victor de Cessieu, le 03 octobre de l'an deux mille dix-huit, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Nombre de membres en exercice : 105 titulaires / 58 Présents / 60 Votants :

PRESENTS OU REPRESENTES :

- ❶ - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (25)
- ❷ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (7)
- ❸ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (9)
- ❹ - Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné (6)
- ❺ - Communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné (11)

2 pouvoirs déposés

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum M. Jean-Marie BOSCH est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

GRDF est le principal gestionnaire de réseau public de distribution de gaz naturel en France.

Dans le cadre de ses missions de service public, GRDF contribue au développement du réseau de distribution de gaz naturel et des usages du gaz naturel sur le territoire qu'il dessert. La promotion du Gaz Naturel Véhicules (GNV) et de sa version renouvelable produit à partir de déchets, le biométhane carburant ou BioGNV, constitue un axe majeur pour GRDF.

GRDF s'est engagé vis-à-vis de l'Etat à étudier l'opportunité de stimuler la filière GNV et BioGNV par notamment l'implantation de stations raccordées au réseau public de distribution de gaz naturel exploité dans les zones géographiques du territoire national faiblement équipées (absence d'offre dans un périmètre de 20 kilomètres où les exploitants de 225 poids lourds se seront engagés en 2018 à s'avitailer dans des stations. Une contribution de trois mille (3 000) euros HT par Poids Lourds de la part de GRDF est dans ce cas possible.

Le SMND s'engage à promouvoir le gaz naturel et ses usages et en particulier le GNV et le BioGNV, communiquer avec GRDF et à la demande de GRDF lors de manifestations (salon, forum, table ronde...) pendant deux ans.

Les véhicules devront être mis en circulation avant le 31 décembre 2018 et se ravitailler auprès de la station de St Quentin Fallavier.

Il est proposé :

- De demander une aide de 6000 euros pour deux poids lourds fonctionnant au gaz naturel
- D'autoriser le président à signer la convention avec GRDF et tous autres documents nécessaires.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

HEYRIEUX, le 03 octobre 2018

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président

